

# Les Infos de Base

mercredi 21 octobre 2009  
volume 12, numéro 42  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## Dans ce numéro

**1** État de la publication

**2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

Formation concernant la bibliothèque législative *ACCÈS LÉGAL*

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 42 du 21 octobre 2009. Les modifications apportées par L.Q. 2009, c. 39, 41 et entrées en vigueur au 21 octobre 2009 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 21 octobre 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 42 du 21 octobre 2009, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 41 du 17 octobre 2009.

Tous les règlements sous A-3.01, A-13.3, A-21.1, B-1.2, C-11, C-18.1, C-29, E-2.3, E-9.1, I-13.02, I-13.3, I-14, M-15 et M-17.1 qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1<sup>er</sup> mars 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 5 novembre 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 39 du 30 septembre 2009, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre

1998 au fascicule n° 38 du 26 septembre 2009.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2009.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 21 juillet 2009 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 21 du 14 octobre 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 14 octobre 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 21 du 14 octobre 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 15 octobre 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2009.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre 2009.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre 2009.

Dans son édition d'octobre, le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 625 termes ou mots de renvoi pertinents.

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

*Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie*, L.R.Q., c. **F-4.0021**, intitulé du chapitre I, aa. 8.1, 12.1, 13.

*Loi instituant le Fonds pour le développement des jeunes enfants et modifiant la Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie*, L.Q. 2009, c. 39, aa. 17-20.

*Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, L.R.Q., c. **G-1.02**, ann. I.

*Loi concernant la gouvernance de la Régie des rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives*, L.Q. 2009, c. 41, a. 7.

*Loi sur le régime de rentes du Québec*, L.R.Q., c. **R-9**, aa. 14-23.4.3, 23.6, 31, 33, 37.

*Loi concernant la gouvernance de la Régie des rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives*, L.Q. 2009, c. 41, aa. 1-4, 6 (partie).

*Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, L.R.Q., c. **R-15.1**, a. 251.

*Loi concernant la gouvernance de la Régie des rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives*, L.Q. 2009, c. 41, a. 8.

*Loi instituant le Fonds pour le développement des jeunes enfants et modifiant la Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie*, L.Q. **2009, c. 39**.

*Entrée en vigueur de la Loi.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles*, [R.R.Q., c. **A-13.1.1**, r. 1], aa. 84, 88.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles*, D. 1043-2009 du 30-09-09, (2009) 141 G.O. 2, 5044, aa. 1, 2.

*Règlement d'application de la Loi sur l'assurance parentale*, [R.R.Q., c. **A-29.011**, r. 1], aa. 14, 25, 31.1.1, 31.2, 31.3, 40, 54, 54.1.

*Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance parentale*, D. 1074-2009 du 07-10-09, (2009) 141 G.O. 2, 5114, aa. 1-7.

*Tarif des frais exigibles à la régie du logement*, [R.R.Q., c. **R-8.1**, r. 6], a. 1.

*Indexation annuelle des frais judiciaires*, Avis, (2009) 141 G.O. 1, 861.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

*Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. **C-46**.

*Décret de désignation de l'Ontario relativement aux dispositions sur le taux d'intérêt criminel du Code criminel*, DORS/2008-277 du 01-10-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1979, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Formation concernant la bibliothèque législative ACCÈS LÉGAL



Joignez l'utile à l'agréable:

Profitez d'une **formation gratuite\* et personnalisée à vos bureaux** : une formation sur mesure pour rafraîchir vos connaissances générales, pour obtenir des réponses à vos questions ou pour apprendre les fonctions avancées de notre outil de recherche

et

commencez à combler vos 30 heures de

formation requises. **La formation concernant la bibliothèque législative ACCÈS LÉGAL est reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats.**

Appelez-nous au 514/893-2526 pour fixer une date de formation.

\* Certaines conditions s'appliquent.